

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 866

4 avril 2014

SOMMAIRE

Antenne Collective de la Commune d'Useldange Asbl	41565	Harsco Luxembourg S.à r.l.	41565
CBC S.à r.l.	41522	Holding de Financements Internationaux et Nationaux S.A.	41565
CCMP Alaeo Luxco	41524	H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A.	41567
CEH Clean Energies Holding AG	41560	Huhtalux S.à r.l.	41568
Chemtrade Luxembourg S.à r.l.	41563	Huhtalux S.à r.l.	41568
Colufa	41562	Huhtalux Supra S.à r.l.	41568
Compagnie Européenne de Luxe et Traditions	41564	Iceberg S.A.	41568
Couche-Tard Luxembourg	41528	I.M.S. S.à r.l.	41553
Cuprum GP Limited	41534	Indian Power Investments S.à r.l.	41528
Cuprum Holding Limited	41534	NBIM Otto S.à r.l.	41550
Digiconcept S.à r.l.	41533	NBIM Otto S.à r.l.	41550
DragonWave S.à r.l.	41563	NBIM Otto SZ S.à r.l.	41550
Element Power G.P. S.à r.l.	41564	NBIM S.à r.l.	41550
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	41554	NGE Industry	41534
Farid SPF S.A.	41561	Overland Technologies Luxembourg S.à r.l.	41566
Finera S.A.	41524	PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l.	41552
Finstone Realty S.A.	41563	P.F. Trading & Consultancy S.A.	41566
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompejeen	41522	Porta Invest S.à r.l.	41565
Gamle Ege S.A.	41567	Prime Credit 3 S.A.	41553
Gemilux s.à r.l.	41566	Procter & Gamble Financial Management S.à r.l.	41566
Gotan Holdings S.à r.l.	41567	Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl	41566
Granbero Capital	41566	Sensata Investment Company S.C.A.	41564
Grohe Group S.à r.l.	41531		
H2P4 S.à r.l.	41531		
Hapy Investissements S.A.	41568		

CBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 177.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014021388/12.

(140025502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

Comptes 2013

Ventilation des comptes	Date	Euros
Avoir compte épargne Dexia/Bil	01/01/2013	61429,94
Avoir compte CCP	01/01/2013	10412,05
Avoir total	01/01/2013	71841,99

Recettes et dépenses 2013

N° Libellé	Date	Recettes	Dépenses
1 Dons lettres 2012	02/01/2013	25,00	
2 Dons lettres 2012	04/01/2013	200,00	
3 Sécurité Sociale (remboursement)	07/01/2013	3547,05	
4 Fondation gestion salaires Mme Charrière 7 ans	07/01/2013		1500,00
5 Fondat. gestion sal. Mme Charrière 7 ans Commune	07/01/2013	1000,00	
6 Fondat. gestion sal. Mme Charrière 7 ans Protect.Civ.	07/01/2013	500,00	
7 Dons lettres 2012	08/01/2013	50,00	
8 Dons lettres 2012	17/01/2013	50,00	
9 Dons lettres 2012	21/01/2013	100,00	
10 Dons lettres 2012	22/01/2013	150,00	
11 Dons lettres 2012	23/01/2013	75,00	
12 Impôt sur rémunération 2012	27/02/2013		219,40
13 Frais de dépôt registre de commerce (remboursem.)	03/04/2013		27,00
14 Sécurité Sociale (remboursement)	09/04/2013	36,33	
15 Don Borschette Jos	15/04/2013	50,00	
16 Carte membre Cuni-Fuels	08/05/2013	10,00	
17 Intérêts compte épargne Dexia/Bil	30/06/2013	145,14	
18 Remboursement don Borschette destiné au corps	25/09/2013		50,00
19 Remboursement carte membre Cuni-fuls	25/09/2013		10,00
20 Frais de compte CCP	25/09/2013		0,40
21 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	09/10/2013	30,00	
22 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	10/10/2013	175,00	
23 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	11/10/2013	265,00	
24 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	14/10/2013	380,00	
25 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	15/10/2013	280,00	
26 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	16/10/2013	145,00	
27 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	17/10/2013	165,00	
28 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	18/10/2013	100,00	
29 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	21/10/2013	600,00	
30 Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	22/10/2013	175,00	

31	Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	23/10/2013	50,00	
32	Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	25/10/2013	115,00	
33	Dons John Wirthor	28/10/2013	75,00	
34	Dons John Wirthor	29/10/2013	290,00	
35	Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	29/10/2013	50,00	
36	Dons John Wirthor	30/10/2013	580,00	
37	Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	30/10/2013	25,00	
38	Dons John Wirthor	31/10/2013	550,00	
39	Dons John Wirthor	01/11/2013	235,00	
40	Dons John Wirthor	04/11/2013	45,00	
41	Dons John Wirthor	05/11/2013	315,00	
42	Facture timbres	06/11/2013		30,00
43	Dons John Wirthor	06/11/2013	225,00	
44	Dons John Wirthor	07/11/2013	95,00	
45	Dons John Wirthor	08/11/2013	95,00	
46	Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	08/11/2013	20,00	
47	Dons John Wirthor	11/11/2013	75,00	
48	Dons John Wirthor	12/11/2013	125,00	
49	Dons John Wirthor	13/11/2013	25,00	
50	Dons John Wirthor	14/11/2013	100,00	
51	Dons John Wirthor	15/11/2013	75,00	
52	Décompte Protection Civile Mme Charrière	15/11/2013		1158,68
53	Frais de compte CCP	15/11/2013		0,20
54	Décompte Commune Mme Charrière	15/11/2013		7058,67
55	Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	18/11/2013	25,00	
56	Dons John Wirthor	18/11/2013	30,00	
57	Dons John Wirthor	18/11/2013	20,00	
58	Dons John Wirthor	19/11/2013	25,00	
59	Dons John Wirthor	20/11/2013	30,00	
60	Dons John Wirthor	20/11/2013	25,00	
61	Dons John Wirthor	21/11/2013	25,00	
62	Facture imprimés ATR	25/11/2013		38,39
63	Dons John Wirthor	26/11/2013	20,00	
64	Dons John Wirthor	03/12/2013	30,00	
65	Dons John Wirthor	11/12/2013	20,00	
66	Dons Mme Wagner-Dax Jeanne	11/12/2013	100,00	
67	Intérêts compte épargne Dexia/Bil	31/12/2013	117,84	
	Total recettes 2013		11886,36	
	Total dépenses 2013			10092,74
	Crédit 2013		1793,62	
	Libellé	Date		Somme
	Avoir total	01/01/2013		71841,99
	Crédit 2013			1793,62
	Avoir total	31/12/2013		73635,61
	Ventilation des comptes	Date		Euros
	Avoir compte épargne Dexia/Bil	31/12/2013		61842,92
	Avoir compte CCP	31/12/2013		11792,69
	Avoir total	31/12/2013		73635,61

Budget prévisionnel 2014

N°	Libellé	Recettes	Dépenses
1	Dépenses Dons années 2013 et 2014		5000,00
2	Frais banque		20,00
3	Frais de bureau		100,00
4	Registre de commerce		30,00

5 Recettes de Dons	4000,00	
6 Frais de publicité		1000,00
7 Intérêts Dexia/Bil	100,00	
Total recettes 2014	4100,00	
Total dépenses 2014		6150,00
Débit 2014	-2050,00	

Vérifiés et approuvés rapport des comptes 2013 et budget prévisionnel 2014.

Ettelbruck, le 30 janvier 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014020772/106.

(140023540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2014022025/11.

(140026878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Finera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.085.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of January.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of the holding stock company "Finera S.A.", with its registered office in L-7216 Bereldange, 16, rue Bour, incorporated by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on August 1st, 2003, published in the Mémorial C number 927 on September 10th, 2003,

registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg B 95.085 (the "Company").

The meeting was presided by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, who is also appointed as secretary.

The shareholders elected as scrutineer M. Pierre VAN HALTEREN, directors, residing professionally at 4 rue Elters-trachen L-7260 Bereldange.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of notices.
2. Transfer the registered office at 25B, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg and amendment the first paragraph of article 4 of the Articles of incorporation.
3. Creation of two (2) different groups of directors (director A and director B) and subsequent amendment of Art. 9, of the eighth paragraph of article 10 and article 13 of the Articles of incorporation of the Company.
4. Appointment of directors A and B.
5. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the general meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy given by the shareholder represented after having been initialled "ne varietur" by the appearing parties and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on December 2nd, 2013.

VI. That it appears from the attendance list mentioned that out of thirteen (13,000) shares outstanding, thirteen (13,000) shares are duly represented at the present extraordinary general meeting. In consideration of the agenda and of the provisions of Article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the meeting is validly constituted and therefore entitled to decide on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions by more than two-third majority votes cast, as detailed in the attendance list:

First resolution:

The entire share capital is represented at the general meeting, the shareholders waive the convening themselves to be duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available before the meeting.

Second resolution:

The general meeting decides to transfer the registered office at 25B, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg and to amend the first paragraph of article 4 of Articles of incorporation of the Company, as follows:

“ **Art. 4. (1st paragraph).** The Company will have its registered office in the Municipality of Luxembourg.”

Third resolution:

The general meeting decided to create two (2) different group of directors and accordingly amend article 9, of the eighth paragraph of article 10 and article 13 of the Articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If several Directors constitute the Company, two A and B Classes Directors may be created and the Directors shall be nominated by the general meeting.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.”

“ **Art. 10. (8th paragraph).** A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of majority of the Directors holding office including at least one Class A Director and one Class B Director.”

“ **Art. 13.** If the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Directors or, as the case may be, by the Board of Directors, within the limits of such power.”

Fourth resolution:

The general meeting appoints, with immediate effect, the following persons:

- A Director:

M. Pierre VAN HALTEREN, prenamed, born on January 30th, 1965 in Uccle (Belgium), residing at 4 rue Elterstrachen L-7260 Bereldange.

- B Directors:

1. M. Patrick MEUNIER, manager, born on May 9th, 1960 at Paris (France), residing at 25 B Boulevard Royal (Étage 4), L-2449 Luxembourg; and

2. Mrs Olga GOGOLIN, manager, born on September 26th 1966 in Petrosawodsk (Deutschland), residing at D-76829 Landau in der Pfalz, 3, Marienring.

The mandates of the directors of the Company will expire at the end of the Annual General Meeting 2020.

41526

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred eight euro (EUR 1,208.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix-sept janvier.

Pardevant Me Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Finera S.A." ayant son siège social à L-7216 Bereldange, 616, rue Bour, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C n° 927 du 10 septembre 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 95.085 (la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se nomme également secrétaire.

L'assemblée générale désigne comme scrutateur M. Pierre VAN HALTEREN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4 rue Elterstrachen L-7260 Bereldange.

Le Bureau de l'assemblée ayant été valablement constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Transfert de siège social au 25B, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société.
3. Création de deux (2) différents groupes d'administrateurs (administrateur A et administrateur B) et modification subséquente de l'article 9, du huitième paragraphe de l'article 10 et de l'article 13 des statuts de la Société.
4. Nominations d'administrateurs A et B.
5. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III. Que cette assemblée a été convoquée par convocation contenant l'ordre du jour envoyée à chaque actionnaire du registre des actionnaires le 2 décembre 2013.

VI. Il apparaît que la liste de présence à mentionné que sur treize mille (13.000) actions en circulation, treize mille (13.000) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. En considération de l'ordre du jour et des dispositions des articles 67 et 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée générale, les actionnaires renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendue accessible avant l'assemblée générale.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 25B, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de créer deux (2) différents groupes d'administrateurs et en conséquence de modifier l'article 9, le huitième paragraphe de l'article 10 et l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Lorsque la Société est constituée de plusieurs administrateurs, deux groupes d'administrateurs A et B pourront alors être créés et les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.»

« **Art. 10. (8^{ème} paragraphe).** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des Administrateurs est présente et si sont présents au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B.»

« **Art. 13.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers (i) par la signature d'un administrateur unique en présence d'un administrateur unique, ou (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) par la signature d'un administrateur A et d'un administrateur B en présence de groupes d'administrateurs ou (ii) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale nomme, avec effet immédiat, les personnes suivantes aux fonctions d':

- *Administrateurs A:*

M. Pierre VAN HALTEREN, prénommé, né le 30 janvier 1965 à Uccle (Belgique), demeurant au 4 rue Elterstrachen L-7260 Bereldange.

- *Administrateurs B:*

1. Monsieur Patrick MEUNIER, manager, né le 9 mai 1960 à ..., demeurant au 25 B Boulevard Royal (Etage 4), L-2449 Luxembourg; et

2. Mme Olga GOGOLIN, manager, née le 26 septembre 1966 à Petrosawodsk (Allemagne), demeurant à D-76829 Landau in der Pfalz,

3, Marienring.

Les mandats des administrateurs de la Société arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cent huit euros (1.208,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. VAN HALTEREN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21.01.2014. Relation: LAC/2014/2941. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11.02.2014.

Référence de publication: 2014022115/195.

(140026383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 168.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014022009/11.

(140026825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Indian Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.612.

In the year two thousand and thirteen, on thirty-first of December,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Indian Power Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware (United-States), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801 (U.S.A.) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 31st December 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in its capacity, has requested from the undersigned notary to act in representation of the entire share capital of INDIAN POWER INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98612 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated 16th January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 232 of February 26, 2004, amended by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated April 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 643 of June 22, 2004, and further amended by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated May 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 741 of July 20, 2004.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all the 70 (seventy) shares having a nominal value of EUR1,000 (one thousand Euros) each in the share capital of the Company which is set at EUR70,000 (seventy thousand Euros);

- that it wishes to take actions on the following agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Bechtel Enterprises Holdings, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate;
5. Decision to instruct the Liquidator to liquidate at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and

6. Decision to pay any remaining liquidation proceeds to the Sole Shareholder.

- that it has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Bechtel Enterprises Holdings, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered address at 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States of America, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has general authority to do all things which are required in order to complete the liquidation of the Company and dispose of the assets of the Company under his sole individual signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act 1915").

The Liquidator shall be entitled to carry all deeds and operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility and under his sole signature, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the "Effective Date"), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to liquidate, at the best of his abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Sixth resolution

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing parties, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Indian Power Investments LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801 (Etats-Unis) (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 décembre 2013.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée INDIAN POWER INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxem-

bourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98612 (la Société), constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, alors notaire résidant à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 232 du 26 février 2004, modifié le 22 avril 2004, par acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 643 du 22 juin 2004, et modifié pour la dernière fois le 14 mai 2004 par acte de Maître André Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 741 du 20 juillet 2004.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

- qu'il est l'associé unique de la Société et qu'il détient toutes les 70 (soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR1000 (mille Euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 70.000 (soixante-dix mille Euros);

- qu'il entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation.
 2. Nomination de la société Bechtel Enterprises Holdings, Inc. en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société.
 4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.
 5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.
 6. Décision de distribuer les boni de liquidation à l'Associé Unique.
- qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider (sur une base volontaire) la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la société Bechtel Enterprises Holdings, Inc., organisée sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature individuelle.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toutes opérations, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi de 1915, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale de l'associé. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Sixième résolution

Le Liquidateur est autorisé à faire des avances de paiements du boni de liquidation à l'associé de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2014. LAC/2014/1490. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022157/151.

(140026531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Grohe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

Les statuts coordonnés au 21 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014022128/11.

(140026222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

H2P4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.684.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 182.258.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO, born in Turin, Italy, on 28 July 1962 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium;

2.- Mrs. Caroline DEFAUW, born in Gand, Belgium, on 10 June 1964 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, hereby represented by Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO, prenamed, by virtue of proxy given on 24 January 2014.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

- That "H2P4 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22nd of November 2013 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 102 dated on 11th of January 2014.

- That the share capital of the Company amounts to two million six hundred eighty-four thousand five hundred Euros (EUR 2,684,500.-), represented by two million six hundred eighty-four thousand five hundred (2,684,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- That the appearing parties are the Shareholders of the Company;

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Resignation of Mrs Stéphanie GRISIUS as Class B Manager;
2. Nomination of a new Class B Manager, Mr Grégory CENTURIONE, manager, having his professional address at L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch;
3. Change of the registered office of the Company to L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch;
4. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were taken.

First resolution

The Shareholders acknowledge and accept the resignation of Mrs Stéphanie GRISIUS and decide to appoint a new Class B Manager for an undetermined period, Mr Grégory CENTURIONE, manager, having his professional address at L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

Second resolution

The Shareholders decide to transfer the registered office of the Company from L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe to L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

Third resolution

The Shareholders decide to subsequently amend the paragraph 1 of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

“ 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, né à Turin, Italie, le 28 juillet 1962 ayant son adresse au 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgique;

2.- Madame Caroline DEFAUW, née à Gand, Belgique, le 10 juin 1964 ayant son adresse au 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgique,

ici représentée par Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée le 24 janvier 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «H2P4 S. à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 102 du 11 janvier 2014.

- Que le capital social de la Société s'élève à deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 2.684.500,-), représenté par deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (2.684.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- Que les comparants sont les associés actuels de la Société.

- Que les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Démission de Madame Stéphanie GRISIUS de ses fonctions de gérante de Classe B;
2. Nomination d'un nouveau gérant de Classe B, Monsieur Grégory CENTURIONE, gérant, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch;
3. Transfert du siège social de la Société vers L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch;
4. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

5. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par les associés:

Première résolution

Les associés prennent acte et acceptent la démission de Madame Stéphanie GRISIUS de ses fonctions de gérante de Classe B et désignent un nouveau gérant de même classe pour une période indéterminée, Monsieur Grégory CENTURIONE, gérant, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier le paragraphe 1 de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« 2. **Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Pozzi Rocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2014. Relation: LAC/2014/5384. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022147/116.

(140026741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Digiconcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.916.

L'an deux mille quatorze, le sept février

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Eric MEYER, informaticien, né le 13 janvier 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1857 Luxembourg, 90, Rue du Kiem,

Lequel comparant, dûment représenté, déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «DIGICONCEPT S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1857 Luxembourg, 90, Rue du Kiem, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2856 du 29 décembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.916.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-1857 Luxembourg, 90, Rue du Kiem à L-8077 Bertrange, 183, Rue de Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange».

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.
Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: MEYER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2014. Relation: EAC/2014/2075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022059/35.

(140026413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Cuprum Holding Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.760.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022017/10.

(140026518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Cuprum GP Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.669.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022014/10.

(140026519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

NGE Industry, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 184.345.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of January.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466, Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127,

here duly represented by its sole manager, namely Mrs. Maria TKACHENKO, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme), which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "NGE Industry" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), consisting of three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million Euros (EUR 2,000,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meeting of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the 5th of June at 14:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile,

e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors / a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the 5th of June 2015 at 14:00.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "EZD S.à. r.l.", represented as said before, and paid up to an extent of 40.32% by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. As allowed by Law and the Articles, Ms. Kristine VANAGA-MIHAILOVA, born 08.08.79, in Riga, Latvia, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).
4. The following company is appointed as statutory auditor: The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466, Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127.
5. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2018.
6. The address of the Company's registered office is set at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de janvier.

Par-devant le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par son gérant unique, savoir Madame Maria TKACHENKO, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "NGE Industry" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le cinq du mois de juin, à 14:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.3.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.4 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.5 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat de l'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels

le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra du cinq mois de juin 2015 à 14:00.
- 3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "EZD S.à r.l.", représentée comme dit ci-avant, et libérées à hauteur de 40,32 % par le souscripteur prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à un (1).
2. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Mademoiselle Kristine VANAGA-MIHAILOVA, née à Riga, (Lettonie) le 08 août 1979, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
3. Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1).
4. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:
La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2018.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2014. LAC/2014/4108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022301/844.

(140026749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.744.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68235 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 201402299/10.

(140026476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

NBIM Otto SZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 181.814.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68237 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 201402297/10.

(140026433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

NBIM Otto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 171.574.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68236 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 201402295/10.

(140026641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

NBIM Otto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 999.319,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 171.574.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of January.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

NBIM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.744,

here represented by Flora Gibert, notary's employee with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "NBIM Otto S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.574, and incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 September 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2579 (page 123746) on 17 October 2012 (the "Company"). The Articles of the Company were amended for the last time on 13 December 2012 pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C number 305 (page 14618) on 7 February 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August

1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and seventy-three thousand and fifteen Euros (EUR 173,015.-), so as to bring it from its current amount of eight hundred and twenty-six thousand three hundred and four Euros (EUR 826,304.-) to nine hundred and ... ninety-nine thousand three hundred and nineteen Euros (EUR 999,319.-), by creating and issuing one hundred and seventy-three thousand and fifteen (173,015) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of one million five hundred and fifty-seven thousand one hundred and thirty-two Euros (EUR 1,557,132.-).

The New Shares are subscribed and fully paid up by NBIM S.à r.l., prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in an undisputed claim that NBIM S.à r.l. holds against the Company of an amount of one million seven hundred and thirty thousand one hundred and forty-seven Euros (EUR 1,730,147.-). The global contribution of one million seven hundred and thirty thousand one hundred and forty-seven Euros (EUR 1,730,147.-) for the New Shares is allocated as follows: one hundred and seventy-three thousand and fifteen Euros (EUR 173,015.-) are allocated to the share capital of the Company and one million five hundred and fifty-seven thousand one hundred and thirty-two Euros (EUR 1,557,132.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth be read as follows:

" 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at nine hundred and ninety-nine thousand three hundred and nineteen Euros (EUR 999,319.-) divided into nine hundred and ninety-nine thousand three hundred and nineteen (999,319) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente janvier.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "NBIM Otto S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.574, et constituée par un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 septembre 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 2579 (page 123746) du 17 octobre 2012 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 décembre 2012 par un acte établi par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, numéro 305 (page 14618) en date du 7 février 2013.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-treize mille quinze euros (173.015,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de huit cent vingt-six mille trois cent quatre euros (826.304,- EUR) à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent dix-neuf euros (999.319,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante-treize mille quinze (173.015) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale d'un million cinq cent cinquante-sept mille cent trente-deux euros (1.557.132,- EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par NBIM S.à r.l., prénommé, le seul associé existant de la Société.

De telles Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en nature consistant en une créance incontestée de NBIM S.à r.l. contre la société, d'un montant d'un million sept cent trente mille cent quarante-sept euros (1.730.147,- EUR). La contribution globale d'un million sept cent trente mille cent quarante-sept euros (1.730.147,- EUR) pour les Nouvelles Parts Sociales est allouée comme suit: cent soixante-treize mille quinze euros (173.015,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et un million cinq cent cinquante-sept mille cent trente-deux euros (1.557.132,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent dix-neuf euros (999.319,- EUR) représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent dix-neuf (999.319) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 février 2014. Relation: LAC/2014/5112. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL

POUR EXPEDITON CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022294/132.

(140026441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014022343/14.

(140026929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Prime Credit 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014022339/12.

(140026178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

I.M.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 62.972.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Rainer STAWINOGA, administrateur de sociétés, né à Cologne (Allemagne), 12 mai 1952 à F-78220 Viroflay, 8, rue Guizot (France).

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1. Que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «I.M.S. S.à r.l.», avec siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.972, a été constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de International Management Services S.A., avec siège social à Paris (France), et dont le siège a été transféré à Luxembourg, la dénomination changée en I.M.S. Holding S.à r.l. et la forme transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 322 du 8 mai 1998.

2. Que le capital social est fixé à vingt mille deux cent soixante-quinze euros soixante-douze cents (20.275,72.- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

3. Que le comparant, comme associée unique de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013..

4. Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation

5. Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.

6. Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

7. Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnu à ce jour.

8. Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme fait et clôturée.

9. Que le comparant donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour..

10. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ à huit cent cinquante euros (EUR 850).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée mandataire du comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 février 2014. Relation GRE/2014/572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019624/52.

(140024780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 659.342.458,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of November,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.314 and having a share capital of six hundred fifty-nine million three hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 659,342,458) (the Company). The Company has been migrated from the State of Delaware, United States of America to Luxembourg on April 10, 2012, pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 26, 2012 number 1604. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 25, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. NGP Midstream & Resources, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4287933;

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4385931;

3. Centaurus Capital, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, registered with the Secretary of State of the State of Texas;

4. McKenna & Associates, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Virginia, having its registered office at 2000 Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginia 22201, registered with the Secretary of State of the State of Virginia under file number S139126-9;

5. Four Mile Investments Inc., a company incorporated in Ontario, with registered office at 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, registered in Ontario with the Ministère du Commerce et des Relations Commerciales under number 1409955;

6. Jowdat Waheed, having his residence at 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada;

7. Mary River Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5014607;

8. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5084420; and

9. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.467 and having a share capital of USD 311,307,646;

all here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that they are the current shareholders of the Company (the Shareholders);
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty-one million United States Dollars (USD 51,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six hundred fifty-nine million three hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 659,342,458), to seven hundred ten million three hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 710,342,458) by way of the issuance of ten million two hundred thousand (10,200,000) class A shares, ten million two hundred thousand (10,200,000) class B shares, ten million two hundred thousand (10,200,000) class C shares, ten million two hundred thousand (10,200,000) class D shares and ten million two hundred thousand (10,200,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in cash;

4. Amendment to article 2.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2. above; and

5. Miscellaneous.

III. Then the Shareholders, after deliberation, unanimously have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented before the undersigned notary, the Shareholders RESOLVE to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-one million United States Dollars (USD 51,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six hundred fifty-nine million three hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 659,342,458), to seven hundred ten million three hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 710,342,458) by way of the issuance of ten million two hundred thousand (10,200,000) class A shares, ten million two hundred thousand (10,200,000) class B shares, ten million two hundred thousand (10,200,000) class C shares, ten million two hundred thousand (10,200,000) class D shares and ten million two hundred thousand (10,200,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to approve and accept the following subscriptions and payments for the newly issued shares as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

1. NGP Midstream & Resources, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
 - (i) Two hundred fifty-five thousand eight hundred fifty-seven (255,857) class A shares;
 - (ii) Two hundred fifty-five thousand eight hundred fifty-seven (255,857) class B shares;
 - (iii) Two hundred fifty-five thousand eight hundred fifty-seven (255,857) class C shares;

(iv) Two hundred fifty-five thousand eight hundred fifty-seven (255,857) class D shares; and
(v) Two hundred fifty-five thousand eight hundred fifty-eight (255,858) class E shares,
having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million two hundred seventy-nine thousand two hundred eighty-six United States Dollars (USD 1,279,286), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) One hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-nine (137,769) class A shares;
- (ii) One hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-nine (137,769) class B shares;
- (iii) One hundred thirty-seven thousand seven hundred seventy (137,770) class C shares;
- (iv) One hundred thirty-seven thousand seven hundred seventy (137,770) class D shares; and
- (v) One hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-nine (137,769) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of six hundred eighty-eight thousand eight hundred forty-seven United States Dollars (USD 688,847), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3. Centaurus Capital, LP, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) One million nine hundred fifty thousand nine hundred eighty-two (1,950,982) class A shares;
- (ii) One million nine hundred fifty thousand nine hundred eighty-two (1,950,982) class B shares;
- (iii) One million nine hundred fifty thousand nine hundred eighty-two (1,950,982) class C shares;
- (iv) One million nine hundred fifty thousand nine hundred eighty-two (1,950,982) class D shares; and
- (v) One million nine hundred fifty thousand nine hundred eighty-two (1,950,982) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of nine million seven hundred fifty-four thousand nine hundred and ten United States Dollars (USD 9,754,910), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4. McKenna & Associates, LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Ten thousand two hundred forty-eight (10,248) class A shares;
- (ii) Ten thousand two hundred forty-eight (10,248) class B shares;
- (iii) Ten thousand two hundred forty-eight (10,248) class C shares;
- (iv) Ten thousand two hundred forty-eight (10,248) class D shares; and
- (v) Ten thousand two hundred forty-eight (10,248) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of fifty-one thousand two hundred and forty United States Dollars (USD 51,240), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

5. Mary River Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Nine hundred ninety thousand three hundred sixty-six (990,366) class A shares;
- (ii) Nine hundred ninety thousand three hundred sixty-six (990,366) class B shares;
- (iii) Nine hundred ninety thousand three hundred sixty-seven (990,367) class C shares;
- (iv) Nine hundred ninety thousand three hundred sixty-six (990,366) class D shares; and
- (v) Nine hundred ninety thousand three hundred sixty-six (990,366) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of four million nine hundred fifty-one thousand eight hundred thirty-one United States Dollars (USD 4,951,831), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) One hundred thirty-two thousand nine hundred fifty-six (132,956) class A shares;
- (ii) One hundred thirty-two thousand nine hundred fifty-six (132,956) class B shares;
- (iii) One hundred thirty-two thousand nine hundred fifty-five (132,955) class C shares;
- (iv) One hundred thirty-two thousand nine hundred fifty-five (132,955) class D shares; and
- (v) One hundred thirty-two thousand nine hundred fifty-six (132,956) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of six hundred sixty-four thousand seven hundred seventy-eight United States Dollars (USD 664,778), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

7. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Six million seven hundred twenty-one thousand eight hundred twenty-two (6,721,822) class A shares;
- (ii) Six million seven hundred twenty-one thousand eight hundred twenty-two (6,721,822) class B shares;
- (iii) Six million seven hundred twenty-one thousand eight hundred twenty-one (6,721,821) class C shares;
- (iv) Six million seven hundred twenty-one thousand eight hundred twenty-two (6,721,822) class D shares; and

(v) Six million seven hundred twenty-one thousand eight hundred twenty-one (6,721,821) class E shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of thirty-three million six hundred nine thousand one hundred and eight United States Dollars (USD 33,609,108), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The above cash contributions in an aggregate amount of fifty-one million United States Dollars (USD 51,000,000) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 2.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified above.

Article 2.1 shall henceforth read as follows:

"Capital Structure. The share capital of the Company is set at seven hundred ten million three hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 710,342,458) represented by one hundred forty-two million sixty-eight thousand four hundred ninety (142,068,490) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred forty-two million sixty-eight thousand four hundred ninety (142,068,490) class B shares (the "Class B Shares"), one hundred forty-two million sixty-eight thousand four hundred ninety (142,068,490) class C shares (the "Class C Shares"), one hundred forty-two million sixty-eight thousand four hundred ninety-five (142,068,495) class D shares (the "Class D Shares") and one hundred forty-two million sixty-eight thousand four hundred ninety-three (142,068,493) class E shares (the "Class E Shares" and all together referred to as the "Shares"), all in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up. All Shares shall be identical with each other in every respect except as otherwise provided in these Articles or in the Shareholders Agreement."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168.314 et disposant d'un capital social de six cent cinquante-neuf millions trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 659.342.458) (la Société). La Société a été migrée de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg le 10 avril 2012, suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2012, numéro 1604. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 25 octobre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. NGP Midstream & Resources, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4287933;

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4385931;

3. Centaurus Capital, LP, une société en commandite constituée selon les lois de l'Etat du Texas, dont le siège social est établi au 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Texas;

4. McKenna & Associates, LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat de Virginie, dont le siège social est établi au 2000 Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginie 22201, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'Etat de Virginie sous le numéro S139126-9;

5. Four Mile Investments Inc., une société constituée à Ontario, dont le siège social est établi 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, et immatriculée au registre du Ministère du Commerce et des Relations Commerciales de l'Ontario sous le numéro 1409955;

6. Jowdat Waheed, résidant au 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada;

7. Mary River Holdings LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'état de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 5014607;

8. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 5084420; et

9. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.467 et disposant d'un capital social de USD 277,698,538;

tous représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est située à Esch/Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. qu'ils sont les actuels associés de la Société (les Associés);
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-et-un millions de dollars américains (USD 51.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de six cent cinquante-neuf millions trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 659.342.458), à sept cent dix millions trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 710.342.458) par voie d'émission de dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe A, dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe B, dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe C, dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe D et dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus; et

5. Divers.

III. Ensuite, les Associés, après délibération, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté par devant le notaire instrumentant, les Associés DECIDENT de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-et-un millions de dollars américains (USD 51.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de six cent cinquante-neuf millions trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 659.342.458), à sept cent dix millions trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 710.342.458) par voie d'émission de dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe A, dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe B, dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe C, dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe D et dix millions deux cent mille (10.200.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'approuver et d'accepter les souscriptions suivantes et les libérations des parts sociales nouvellement émises comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1. NGP Midstream & Resources, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante-sept (255.857) parts sociales de classe A;
 - (ii) Deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante-sept (255.857) parts sociales de classe B;
 - (iii) Deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante-sept (255.857) parts sociales de classe C;
 - (iv) Deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante-sept (255.857) parts sociales de classe D; et
 - (v) Deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante-huit (255.858) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un million deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 1.279.286), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Cent trente-sept mille sept cent soixante-neuf (137.769) parts sociales de classe A;
 - (ii) Cent trente-sept mille sept cent soixante-neuf (137.769) parts sociales de classe B;
 - (iii) Cent trente-sept mille sept cent soixante-dix (137.770) parts sociales de classe C;
 - (iv) Cent trente-sept mille sept cent soixante-dix (137.770) parts sociales de classe D; et
 - (v) Cent trente-sept mille sept cent soixante-neuf (137.769) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de six cent quatre-vingt-huit mille huit cent quarante-sept dollars américains (USD 688.847), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
3. Centaurus Capital, LP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Un million neuf cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (1.950.982) parts sociales de classe A;
 - (ii) Un million neuf cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (1.950.982) parts sociales de classe B;
 - (iii) Un million neuf cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (1.950.982) parts sociales de classe C;
 - (iv) Un million neuf cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (1.950.982) parts sociales de classe D; et
 - (v) Un million neuf cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (1.950.982) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de neuf millions sept cent cinquante-quatre mille neuf cent dix dollars américains (USD 9.754.910), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
4. McKenna & Associates, LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Dix mille deux cent quarante-huit (10,248) parts sociales de classe A;
 - (ii) Dix mille deux cent quarante-huit (10,248) parts sociales de classe B;
 - (iii) Dix mille deux cent quarante-huit (10,248) parts sociales de classe C;
 - (iv) Dix mille deux cent quarante-huit (10,248) parts sociales de classe D; et
 - (v) Dix mille deux cent quarante-huit (10,248) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de cinquante-et-un mille deux cent quarante dollars américains (USD 51.240), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
5. Mary River Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-six (990.366) parts sociales de classe A;
 - (ii) Neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-six (990.366) parts sociales de classe B;
 - (iii) Neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-sept (990.367) parts sociales de classe C;
 - (iv) Neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-six (990.366) parts sociales de classe D; et
 - (v) Neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-six (990.366) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de quatre millions neuf cent cinquante-et-un mille huit cent trente-et-un dollars américains (USD 4.951.831), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
6. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Cent trente-deux mille neuf cent cinquante-six (132.956) parts sociales de classe A;
 - (ii) Cent trente-deux mille neuf cent cinquante-six (132.956) parts sociales de classe B;
 - (iii) Cent trente-deux mille neuf cent cinquante-cinq (132.955) parts sociales de classe C;
 - (iv) Cent trente-deux mille neuf cent cinquante-cinq (132.955) parts sociales de classe D; et

(v) Cent trente-deux mille neuf cent cinquante-six (132.956) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de six cent soixante-quatre mille sept cent soixante-dix-huit dollars américains (USD 664.778), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

7. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) Six millions sept cent vingt-et-un mille huit cent vingt-deux (6,721,822) parts sociales de classe A;
- (ii) Six millions sept cent vingt-et-un mille huit cent vingt-deux (6,721,822) parts sociales de classe B;
- (iii) Six millions sept cent vingt-et-un mille huit cent vingt-et-un (6,721,821) parts sociales de classe C;
- (iv) Six millions sept cent vingt-et-un mille huit cent vingt-deux (6,721,822) parts sociales de classe D; et
- (v) Six millions sept cent vingt-et-un mille huit cent vingt-et-un (6,721,821) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de trente-trois millions six cent neuf mille cent huit dollars américains (USD 33.609.108), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Les apports en numéraire mentionnés ci-dessus, d'un montant total de cinquante-et-un millions de dollars américains (USD 51.000.000) sont désormais à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 2.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus.

L'article 2.1. aura désormais la teneur suivante:

"Structure financière. Le capital social de la Société est fixé à sept cent dix millions trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 710.342.458) représenté par cent quarante-deux millions soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (142.068.490) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), cent quarante-deux millions soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (142.068.490) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), cent quarante-deux millions soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (142.068.490) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), cent quarante-deux millions soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (142.068.495) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") et cent quarante-deux millions soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize (142.068.493) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E" et ensemble les "Parts Sociales"), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toutes les Parts Sociales seront identiques à tout égard, sauf s'il en est autrement stipulé dans ces Statuts ou dans le Pacte d'Associés."

Estimation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incomberont à la société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi, le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021455/354.

(140025466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

CEH Clean Energies Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 157.330.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Januar 2014.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2014022027/14.

(140026822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Farid SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.621.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Luxembourg "FARID SPF S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 18621, (la "Société"), originellement constituée sous la dénomination sociale de "FARID HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 18 août 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 251 du 24 novembre 1981,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés:

- suivant décision prise par l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 15 octobre 2001, contenant la conversion de la devise d'expression du capital social de en euros; l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 377 du 8 mars 2002,

- suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2457 du 13 novembre 2011, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation de la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de la société "Merlis S.à r.l." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4877. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022109/94.

(140026276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Colufa, Société Anonyme.

Capital social: EUR 110.579.746,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.369.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022599/10.

(140027045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Chemtrade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014022597/11.

(140027520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Finstone Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.461.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Finstone Realty S.A..

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023339/16.

(140027983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

DragonWave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 345.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.312.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 février 2014

En date du 3 février 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Ruth Bengough, née le 20 avril 1966 à Carleton Place, Canada, avec adresse professionnelle au 411, Legget Drive, Suite 600, Ottawa, Ontario, Canada, en tant que gérant A de la Société avec effet au 3 février 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

DragonWave S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014023271/17.

(140028450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Compagnie Européenne de Luxe et Traditions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.194.

I. En date du 25 novembre 2013, l'associé unique François 1^{er} Participations S.A.S, avec siège social au 1, rue François 1^{er}, 75008 Paris, France, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales de la manière suivante:

- 50 parts sociales, à Mount Silver, avec siège social au 9, Avenue du Dirigeable, 1170, Watermael-Boitsfort, Belgique, qui les acquiert;

- 50 parts sociales, à Philippe Milliet, adresse au 4, rue du Buisson, 1050, Ixelles, Belgique qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Mount Silver, précité, avec 50 parts sociales

- Philippe Milliet, précité, avec 50 parts sociales

II. Par résolutions prises en date du 30 janvier 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Patrick Piard, avec adresse professionnelle au 18-20, Warandeborg, 1970 Wezebeek-Oppem, Belgique, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Philippe Nguyen, avec adresse au 33, rue Marbeuf, 75008 Paris, France, de son mandat de gérant, avec effet au 30 janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023241/23.

(140028394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Element Power G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.724.

En date du 31 décembre 2013, Javier Roca Chacon, avec adresse au 13, 1^o D, Av. Bruselas, Edificio América, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne a démissionné de son mandat de gérant de la société Element Power G.P. S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 724.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023290/14.

(140028252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

Lors de l'assemblée générale annuelle en date du 20 février 2013, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- La suppression du conseil de surveillance composé des membres suivants:

Aurélien Vasseur

Ruth Springham

Jeffrey Scherer

- Le renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises de Ernst & Young et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023671/17.

(140028204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

HFIN, Holding de Financements Internationaux et Nationaux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 88.794.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022759/11.

(140026948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 285.129,70.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 132.255.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014022745/10.

(140027137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Antenne Collective de la Commune d'Useldange Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8706 Useldange, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 6.419.

Les statuts coordonnés au 5 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021309/9.

(140025525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Porta Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.869.

AUSZUG

Es erhellt aus einer Urkunde aufgenommen durch den zu Grevenmacher residierenden Notar Jacques CASTEL, am 29. Januar 2014, einregistriert zu Grevenmacher, am 30. Januar 2014, Relation: GRE/2014/440:

- dass die aussergewöhnliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „PORTA INVEST S.à r.l.“, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 121869, den Rücktritt des alleinigen Geschäftsführers, Herrn Thomas KALETA, berufsansässig in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue beschliesst.

- dass die aussergewöhnliche Generalversammlung die Ernennung als alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit, von Herrn Cees SCHUTTE, Kaufmann, geboren am 6. Dezember 1969, in Gravenhage (Niederlande), berufsansässig in D-04109 Leipzig, Burgplatz 2, beschliesst.

- dass der alleinige Geschäftsführer die Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten hat.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, erteilt zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 10. Februar 2014.

J. CASTEL

Der Notar

Référence de publication: 2014022933/24.

(140026984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Overland Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 184.301.

Les statuts coordonnés au 23 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014022911/11.

(140027529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

P.F. Trading & Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
R.C.S. Luxembourg B 148.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014022919/11.

(140027519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**Procter & Gamble Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022934/11.

(140027361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

GranCAP, Granbero Capital, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 124.773.

Les comptes annuels de la société de droit étranger Granbero Holdings Limited au 31 décembre 2007 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mikhael SENOT.

Référence de publication: 2014023378/11.

(140027621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Gemilux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 102.695.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014023382/10.

(140028304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Gotan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gotan Holdings SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014023376/11.

(140027834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Gamle Ege S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 59.153.

Décision du Conseil d'Administration du 5 février 2014

Le siège social est transféré du 14A, rue des Bains, L-1212 LUXEMBOURG au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014023380/13.

(140028134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 24.167.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2011, tenue en date du 03 décembre 2013 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018:

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Suite à la démission en qualité d'Administrateur la société de:

- Madame Mireille GEHLEN

Est élu en qualité de nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2018:

- Madame Martine STIEVEN, né le 08 mai 1968 à Aumetz (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Suite à la démission en qualité de Commissaire aux comptes de la société de:

- H.R.T. Révision S.A.

Est élu en qualité de nouveau Commissaire aux comptes jusqu'au l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2018:

- Fin-Contrôle S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg Est réélu Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014023396/30.

(140028189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Hapy Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 168.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014023398/10.

(140027705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Huhtalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.001,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 98.010.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023401/11.

(140028064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Huhtalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.001,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 98.010.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023402/10.

(140028065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.698.627,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 98.011.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023403/11.

(140028063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Iceberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 162.383.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023426/9.

(140027979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.
